

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 6 SEPTEMBRE 2023**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 29

Convocation du 30.08.2023  
Affichage du 30.08.2023

L'an deux mille vingt-trois, le six septembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes du Pas-Saint-L'Homer suite à la convocation du 30.08.2023, affichée le trente août 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, , M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M ANQUETIL Dominique, Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), M BLOTTIERE Philippe (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à Mme CHAMERET Stéphanie), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à M Du LAC Jean-Vincent), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck).

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

**DELIBERATION N° 2023.09.140**

**ECOLE NOTRE DAME : PROPOSITION DE LOCATION**

En décembre 2022, les élus se sont engagés au côté de la Caf de l'Orne à construire une maison de la petite enfance en intégrant le multi accueil existant avec 31 places d'accueil et le Relais Petite Enfance au sein d'un bâtiment neuf.

Pour permettre aux familles utilisatrices de la crèche Baby Perche ou en recherche d'un mode de garde, la collectivité a fait le choix de créer une crèche provisoire de 25 places pour assurer la continuité du service durant la période de travaux. Celle-ci serait mise en place pour une durée de 18 mois minimum.

Il est proposé de créer cette crèche provisoire dans les anciens locaux scolaires de l'école Notre Dame situés 9 rue du Docteur Vivares à Longny les Villages et de fixer le montant du loyer à 6 962,52€ par an auquel s'ajoutent les impôts fonciers pour 1 654,00€.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le projet,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le bail et tout autre document.**

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Le Président,  
Emmanuel LE SECQ**

